



5707 - La différence entre esclaves femelles et prostituées.

question

Question J'ai appris qu'il est permis à l'homme d'avoir des rapports intimes avec son esclave femelle. Est-ce que cela est valable pour la femme ? S'il est permis à l'homme d'avoir des rapports sexuels avec son esclave qu'il a achetée, pourquoi ne pourrait-on penser qu'il doit en être de même avec les prostituées dans la mesure où leurs services sont achetés pour un laps de temps ? Pouvez-vous expliquer ça ? Pourquoi l'Islam n'a-t-il pas interdit l'esclavage ? Les esclaves ne sont-ils pas des êtres humains privés de leur volonté et pouvant être contraints à subir l'acte sexuel ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En Islam, l'esclave a pour cause originelle la mécréance. C'est une incapacité légale due à l'infidélité. Si au cours d'une guerre sainte opposant des musulmans à des infidèles, une partie de ceux-ci sont capturés, l'autorité compétente peut soit les distribuer aux combattants, soit les libérer, soit leur permettre de se racheter. Dans le premier cas, ils sont des esclaves susceptibles d'être vendus comme une marchandise. Cependant, la loi encourage la libération des esclaves et en fait le moyen d'expiation de beaucoup de fautes. En principe, l'esclavage n'est pas une préférence. Au contraire ce qui est préférable c'est la libération des esclaves. Si l'esclavage s'établit conformément à la loi, il est alors permis au maître d'avoir des rapports sexuels avec son esclave. Ce qui est différent du cas des prostituées qui pratiquent l'adultère interdit par la loi parce qu'il entraîne une confusion dans la filiation entre autres conséquences qui justifient son interdiction. Il n'y a aucune possibilité de comparaison (entre esclaves et prostituées) car quand l'esclave a un enfant avec son maître, l'enfant appartient à ce dernier et l'esclave s'affranchit instantanément.